



Ville de Chevilly-Larue

Appel à projet pour la gestion et le développement d'une ressourcerie

Date de limite de dépôt des dossiers

Lundi 14 juin 2021 à 16h00

Sommaire

I Contexte et enjeux	3
II Objectifs de l'appel à projet	4
III Structures éligibles	5
IV Caractéristiques du projet chevillais	5
1) <i>Emplacement</i>	5
2) <i>Données sur les déchets</i>	7
3) <i>Horaires de l'espace de vente</i>	8
4) <i>Mission d'insertion sociale et professionnelle</i>	8
5) <i>Autres activités</i>	9
6) <i>Sensibilisation</i>	9
V Mode de gouvernance – partenariat avec la Ville de Chevilly-Larue.....	10
1) <i>Soutien de la commune</i>	10
2) <i>Modalités de suivi</i>	10
VI Durée.....	11
VII Organisation de l'appel à projet.....	11
1) <i>Critères de sélection</i>	11
2) <i>Jugement des candidats</i>	11
3) <i>Remise des dossiers</i>	12

I Contexte et enjeux

La commune de Chevilly-Larue est située dans le Val-de-Marne à 12 kilomètres au sud de Paris et à 6 kilomètres de l'aéroport d'Orly. C'est une ville en croissance d'environ 20 000 habitants.

Elle est partie intégrante du pôle économique Orly-Rungis puisque 55% du marché d'intérêt national (MIN, premier marché alimentaire de gros du monde) est sur son territoire. Elle est également membre du Territoire 12 Grand Orly Seine Bièvre.

Le développement durable n'est pas un concept nouveau pour la commune déjà engagée sur le sujet et ses trois piliers (économie, social, environnement) depuis les années 80.

En effet, on peut citer le premier réseau géothermique d'Europe géré par la Semhach, qui a été créé dans les années 80 par la ville de Chevilly-Larue en partenariat avec l'Haÿ les Roses. Le développement de l'utilisation de cette énergie a valu à la commune de Chevilly-Larue le Grand prix de l'environnement en 2002 et la Marianne d'or de l'environnement en 2007.

La commune de Chevilly-Larue est aussi en partie à l'origine de la constitution du Syndicat intercommunal pour la construction et l'exploitation d'une usine d'incinération de la région de Rungis (SIED, aujourd'hui la RIVED). Usine d'incinération qui se trouve sur le MIN et qui permet d'alimenter plus de 1600 entreprises en chauffage.

Consciente que la politique de développement durable ne passe pas exclusivement par les questions écologiques, la ville a mis en place une épicerie solidaire permettant aux Chevillais les plus défavorisés de subvenir à leurs besoins quotidiens, de bénéficier d'un lieu d'écoute, d'échanges et de conseils et ce depuis l'année 2009.

Afin de structurer toutes ces initiatives et d'aller encore plus loin sur ces questions, la commune a décidé de s'engager concrètement et à long terme. Un agenda 21 a donc été élaboré en 2011 et a permis de poser les pierres fondatrices d'un développement durable au plus proche des enjeux territoriaux et de ses habitants. La municipalité a ensuite décidé de poursuivre l'aventure au travers d'une deuxième génération, plus ambitieuse, mais également recentrée sur des problématiques actuelles tout en ne s'interdisant pas d'innover.

Qu'il s'agisse des actions sur l'énergie ou des réflexions à mener sur les déchets, la réappropriation de l'eau et de ses usages, ou encore les projets autour du renforcement des liens sociaux et du vivre ensemble, de solidarité et d'économie coopérative ; la commune marque une volonté : celle d'orienter son modèle de développement vers une prise en compte plus forte des exigences énergétiques, environnementales, sociales et économiques.

Deux des objectifs prioritaires de cette nouvelle édition Agenda 21 sont d'ailleurs le développement d'une économie coopérative et durable et la réduction et la revalorisation des déchets.

C'est dans ce contexte que la municipalité a décidé de lancer la création d'une ressourcerie en plein Cœur de ville.

Le territoire auquel appartient la commune via l'EPT Grand Orly Seine Bièvre compte d'ailleurs un certain nombre de ressourceries / recycleries et acteurs du réemploi : <https://www.grandorlyseinebievre.fr/au-quotidien/dechets/reduction-des-dechets/favoriser-le-reemploi-pour-moins-jeter>.

Enfin le cadre réglementaire récent, notamment par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ou encore la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, ont renforcé la priorité donnée à la prévention de la production des déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus linéaire. Il s'agit aussi d'accentuer les efforts et objectifs en matière de réemploi, réparation et réutilisation, en s'appuyant notamment sur les filières REP.

Les ressourceries / recycleries sont des structures qui ont pour vocation de récupérer, valoriser et/ou réparer, en vue de la revente au grand public, des produits d'occasion ou des produits voués à être jetés ou détruits (ayant le statut de déchets). Elles contribuent ainsi à limiter le phénomène de dépôts sauvages d'encombrants dans l'espace public.

Au-delà de leur dimension environnementale, les ressourceries remplissent également une fonction sociale en permettant à des personnes en situation de précarité économique d'acquérir des biens d'équipement à moindre coût. Par ailleurs, lorsqu'elle est mobilisée dans le cadre d'une activité d'insertion, la gestion d'une ressourcerie offre des opportunités d'emplois locaux et constitue un tremplin vers l'emploi pérenne pour les habitants.

Enfin, elles sont un lieu de partage et d'échanges nécessaire à la cohésion sociale.

II Objectifs de l'appel à projet

C'est dans ce contexte que la commune souhaite lancer un appel à projet. Ce dernier a pour objectif de sélectionner un opérateur en capacité de gérer et développer l'activité de ressourcerie sur la commune de Chevilly-Larue.

Plus particulièrement l'enjeu de cet appel à projet est de trouver un partenaire capable de :

- Développer une activité de ressourcerie ;
- Sensibiliser les usagers au réemploi, la réparation et la réduction des déchets par le biais d'animations diverses ;
- Ouvrir un *repair café* qui favoriserait les objectifs évoqués ci-dessus mais qui serait aussi un lieu convivial d'échanges pour le public ;
- Développer un *Fab Lab*, atelier numérique qui a pour vocation de développer les projets collaboratifs ;

- Faire de cet équipement un lieu convivial de partage, d'échanges de savoirs et de savoir-faire ;
- Impulser des partenariats avec des acteurs locaux et notamment les acteurs de réemploi solidaire.
- Participer à la vie associative chevillaise en développant des partenariats avec les associations locales.

III Structures éligibles

Cet appel à projet est ouvert à **toute structure** (association, coopérative, entreprise...) implantée ou non sur la commune, favorisant l'insertion professionnelle par l'activité économique des publics éloignés de l'emploi, possédant ou non une expérience dans le domaine d'activité de recyclerie.

Récemment créée ou en développement, elle doit justifier d'une bonne connaissance du domaine de l'insertion par l'activité économique.

Si le modèle économique présenté par le candidat repose sur des contrats d'insertion financés par l'Etat, l'agrément de la DIRECCTE sera exigé à la signature de la convention.

Le candidat trouvera les informations nécessaires et réglementaires via le lien suivant : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-activite-economique/>

Toutes les structures candidates doivent avoir une existence juridique à la date de contractualisation avec la commune.

IV Caractéristiques du projet chevillais

1) Emplacement

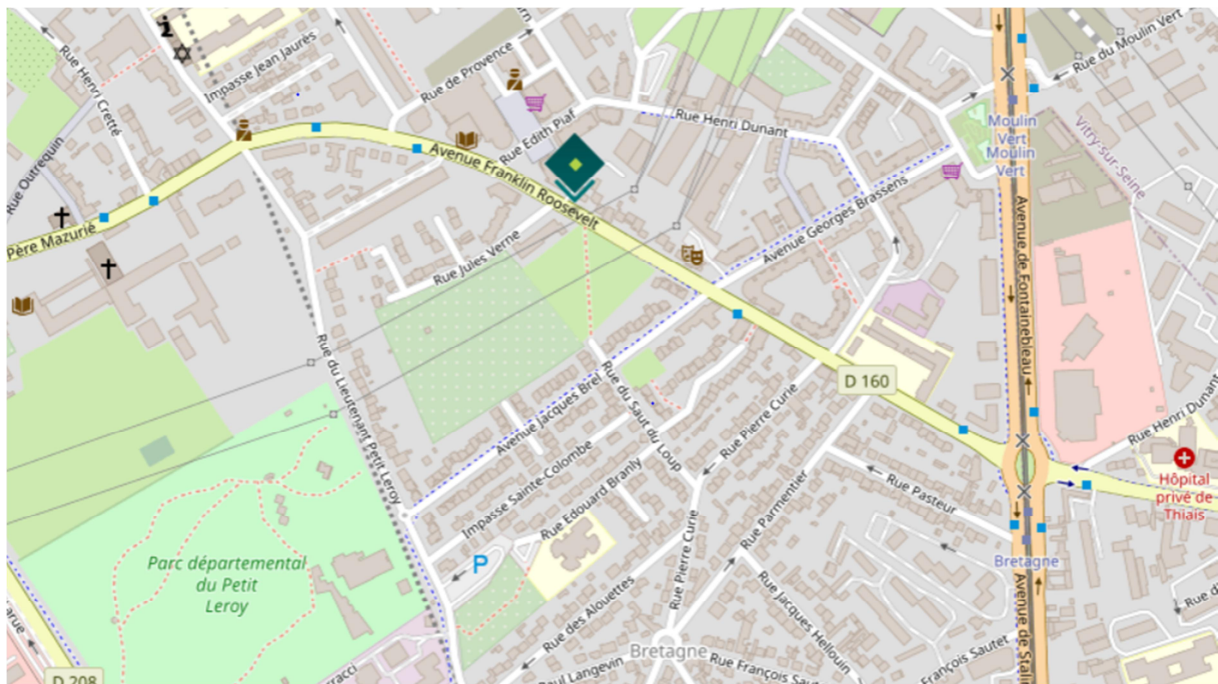
Les locaux mis à disposition par la commune pour le projet de ressourcerie se situent sur l'avenue Franklin Roosevelt. Il s'agit de la crèche départementale et d'une partie des locaux de la PMI qui seront occupés jusqu'au mois de novembre 2021.

L'avenue Franklin Roosevelt sur laquelle se situent les locaux est un emplacement stratégique : elle dessert la ville d'est en ouest, en passant par le Cœur de ville en pleine redynamisation. De nouveaux commerces y ont été installés, des boutiques éphémères ont permis d'offrir de la visibilité à des artisans ou créateurs. Cette démarche illustre la volonté prégnante de la municipalité de contribuer au développement du commerce local, en améliorant le cadre de vie des Chevillais avec des commerces de qualité.

Le Cœur de ville est en pleine mutation et offre un fort potentiel aux équipements ou commerces qui s'y installent.

Les locaux sont accessibles par voie piétonne directement par l'avenue Roosevelt, axe départemental traversant la commune de Chevilly-Larue. L'avenue fait la jonction entre la RD7 et la mairie et laisse le passage à plus de 10 000 véhicules par jour. Une piste cyclable passe devant les locaux, un parking est à proximité, sur la rue Jules Verne qui longe le bâtiment. Le parking du Cœur de ville se trouve sur la rue de Provence, à quelques centaines de mètres.

Une ligne de bus traverse l'avenue, le 192, qui relie la ville de Sceaux à la ville de Rungis en passant par Bourg-la Reine, l'Hay les Roses et Chevilly-Larue.



Les locaux comportent un rez de chaussée d'une superficie d'environ 500m² et un sous-sol semi enterré d'une superficie d'environ 300m² (plans de l'existant en annexes).

Les locaux sont actuellement occupés et rendent leur visite difficile, néanmoins des photos ont été annexées au présent document afin de permettre aux candidats de se rendre compte de l'état des salles et du bâtiment en général.

Les locaux seront disponibles au mois de novembre 2021 (sous réserve de prolongation des travaux, prolongation liée à la crise sanitaire).

2) Données sur les déchets

Pour l'estimation des quantités réemployables, le bilan d'activités des collectes fait apparaître les chiffres ci-dessous :

2019 :

Tonnage Chevilly Larue (en kg)	Textiles	DEEE	Mobilier
Encombrants *	4508	9017	229928
Bornes Eco textile	1800		
Collectes solidaires ecosystem		2133	
Total	6308	11150	229928

* Ratios obtenus après analyse des caractérisations de la RIVED sur le flux des encombrants collectés par Véolia de janvier à décembre.

Le tonnage global des encombrants collectés en 2019 s'élève à 450,84 tonnes parmi lesquels peuvent se trouver d'autres flux opportuns pour le projet et non cités ci-dessus.

Déchetterie (en kg)	Textiles	DEEE	Mobilier
	20300		95400

Les tonnages collectés en déchetteries ne peuvent être imputés seulement aux chevillais mais à tous les habitants de la RIVED qui utilisent ce service.

Les données de la déchetterie concernant les DEEE ne sont pas exploitables car exprimées en unités (259) et non en volume.

2020 :

Chevilly Larue (en kg)	Textiles	DEEE	Mobilier
Encombrants	4812	9624	245412
Bornes Eco textile	11170		
Collectes solidaires ecosystem		1530	
Total	15982	11154	245412

*Ratios obtenus après analyse des caractérisations de la RIVED sur le flux des encombrants collectés par Véolia de janvier à décembre.

Le tonnage global des encombrants collectés en 2020 s'élève à 482 tonnes parmi lesquels peuvent se trouver d'autres flux opportuns pour le projet et non cités ci-dessus.

Déchetterie (en kg)	Textiles	DEEE	Mobilier
	15102	84114	313620

Les tonnages collectés en déchetteries ne peuvent être imputés seulement aux chevillais mais à tous les habitants de la RIVED qui utilisent ce service.

Si les candidats souhaitent d'autres données, ils peuvent en faire la demande selon les modalités décrites au chapitre sur l'organisation de l'appel à projet.

Pour information, la commune de Chevilly-Larue dispose sur son territoire d'une déchèterie intercommunale gérée par la RIVED.

La collecte des encombrants se déroule tous les mois, le mercredi matin par secteur géographique. Il y a donc 3 collectes d'encombrants par mois sauf pour le mois d'août, mois sans collecte pour l'année 2021.

En 2022, les modalités vont évoluer : il y aura 2 collectes mensuelles pour les collectifs et une collecte sur prise de rendez-vous pour la partie pavillonnaire. Il n'y aura plus d'interruption de la collecte au mois d'août.

Enfin, un projet de déchèterie mobile doit voir le jour en 2021. La collecte se déroulera deux fois par mois pour les déchets verts et pour les encombrants sur le parking de l'Hôtel de Ville. Les déchets dangereux et les DEEE pourront être acceptés.

Si le projet s'inscrit dans la durée, à terme, la collecte aura lieu une fois par mois sur le parking de la Mairie et une fois par mois sur le parking de la piscine.

Pour la collecte des DEEE, il existe 4 collectes annuelles, le samedi matin sous la forme de « collectes solidaires » organisées avec le prestataire Ecosystem sur la place du marché, place Nelson Mandela.

Pour la collecte des textiles, la commune est pourvue de 6 bornes réparties dans toute la ville, gérées par l'éco organisme ECO TLC.

Enfin, la commune organise tous les ans une « Recup party » qui permet aux habitants de venir déposer les vêtements, joutes, livres dont ils ne se servent plus et à venir en récupérer d'autres s'ils le souhaitent. Lors de cette journée, des ateliers de sensibilisation au réemploi (atelier réparation matériel électronique, ateliers de co-réparation de vélos, atelier zéro déchet, atelier de confection de jouet avec des jouets usagés...) sont organisés.

3) Horaires de l'espace de vente

Les locaux de la future ressourcerie se trouvant dans le Cœur de ville, où se déroule le marché les mercredis et samedis après-midi, il est souhaité que les jours d'ouverture ainsi que les horaires puissent prendre en compte ces éléments.

De même, la ville souhaite que les horaires d'ouverture s'adaptent à l'activité des chevillais et permettent de fréquenter la ressourcerie en fin de journée.

Enfin, il est recommandé de ne pas dissocier les jours de dons et les jours de vente afin de laisser aux usagers la spontanéité de venir à tout moment partager un moment convivial.

4) Mission d'insertion sociale et professionnelle

La commune souhaite que la ressourcerie soit un support d'insertion par l'activité économique. Elle doit ainsi avoir pour objectifs de favoriser l'accès à l'emploi des personnes

éloignées de l'emploi, rencontrant des difficultés professionnelles et sociales, un accompagnement renforcé en vue d'une insertion durable. La ressourcerie contribue ainsi au développement économique du territoire, tout en développant l'inclusion sociale et professionnelle. Elle met en place un espace dédié à la recherche d'emplois et des moyens matériels adéquats. Un encadrement technique et un accompagnement socio-professionnel seront également nécessaires.

Le nombre de salariés en insertion sera laissé à l'appréciation du titulaire et tiendra compte de l'équilibre économique de la structure.

Un agrément de la DIRECCTE sera exigé si le modèle économique repose sur les aides aux postes accordés par cet organisme.

Pour information, les candidats peuvent se rapprocher des différents structures ressources partenaires de la ville sur le domaine de l'emploi à savoir la Mission locale, Comité de Bassin d'Emploi (CBE Sud 94) ou encore AEF 94, structure d'insertion économique et acteur de l'économie sociale et solidaire.

5) Autres activités

La ressourcerie pourra développer toutes sortes d'activités liées au développement de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire mais aussi de l'économie collaborative (plate-forme d'échanges et/ou de prêt et de biens de service).

A ce titre, il est aussi attendu que le porteur de projet puisse développer un atelier de réparation collaboratif sur le modèle de Repair café, café associatif, moment d'échange, de transmission de savoirs et création de lien social.

La création d'un Fab Lab, ou atelier numérique, permettant la mise à disposition de machines numériques (imprimantes 3D, scanner 3D, découpe laser...) pour des amateurs venus se former à différentes savoirs faire manuels et de s'initier aux grandes variétés de techniques. Cet espace doit permettre à chacun de concevoir et réaliser des objets. L'atelier devient un espace fédérateur et transgénérationnel et permet de développer le potentiel créatif de chacun.

Les objectifs de ce Fab Lab sont nombreux : activités de formation, d'initiation, organisation d'évènements ou exposition.

Et bien sûr les activités liées à la réparation, la fabrication ou le bricolage.

Cet espace peut aussi accueillir des professionnels pour les aider au développement de leurs activités (création de prototype, accompagnement de projet...) en contrepartie d'une participation aux frais engagés.

6) Sensibilisation

Dans le cadre de ses activités, la ressourcerie développera une politique de sensibilisation au développement durable en général et à la réduction des déchets en particulier. Cette sensibilisation sera organisée à tous les stades de l'activité de la ressourcerie : durant la collecte, au moment de la vente et lors d'évènements qu'elle mettra en œuvre : braderies, bourses, recycleries éphémères...

Les habitants doivent pouvoir s'appuyer sur cette structure pour trouver des informations utiles pour réduire la quantité de déchets produits et comment les réemployer.

Des ateliers de création, customisation, réemploi....doivent permettre aux petits et aux grands d'appréhender de manière ludique la réduction des déchets.

Des visites de la ressourcerie pourront être organisées pour les établissements scolaires élémentaires, les collèges et le lycée de la commune et par toute autre structure qui le souhaite.

V Mode de gouvernance – partenariat avec la Ville de Chevilly-Larue

1) Soutien de la commune

La commune de Chevilly-Larue est propriétaire des locaux. En complément, elle apporte son soutien à l'activité de la ressourcerie, dans les conditions proposées ci-après :

- Versement d'une subvention de 50 000 € : l'articulation de cette subvention sera à déterminer par le candidat dans son plan de financement. Le candidat pourra déterminer le partage de cette somme soit pour le démarrage de l'activité (salaires, charges....) soit pour des travaux d'investissement ou d'équipement,
- Mise à disposition des locaux avec uniquement l'exonération des loyers,
- Subvention de fonctionnement de 15 000 € par an pour apporter son soutien à la gestion courante de la ressourcerie (sous réserve d'un dépôt de demande avec pièces justificatives à l'appui).

La commune est très investie dans le projet de ressourcerie et mettra des moyens à disposition pour réaliser ce projet. Néanmoins, le futur candidat devra être moteur dans la recherche de financements complémentaires.

Les candidats pourront préciser leurs attentes prioritaires en matière de soutien dans leur candidature.

2) Modalités de suivi

Un bilan devra être remis à la ville tous les ans. Il devra comporter des éléments sur le déroulement de l'action, en présentant la mise en place effective du projet, notamment l'impact en termes de création d'emploi et de tonnage de déchets évités par le réemploi et le recyclage (taux de réemploi et taux de réinsertion), nombre de visiteurs, panier moyen, nature des objets les plus vendus (liste non exhaustive). Ce bilan devra aussi comporter un volet sur la sensibilisation des chevillais, un compte-rendu des animations développées et leur pertinence au sein du public rencontré.

Il fera l'objet d'un vote au Conseil Municipal.

De plus, des réunions et rencontres régulières seront organisées entre le porteur de projet et la commune afin de rendre compte et d'échanger sur l'activité de la ressourcerie.

VI Durée

Lors de la signature de la convention d'occupation des locaux entre la commune et le porteur de projet, la durée initiale de la convention sera de sept ans.

L'une ou l'autre des parties pourra y mettre fin avant son terme normal, sous réserve de respecter un préavis de 12 mois.

Les conditions de renouvellement du partenariat entre la ville et l'opérateur seront précisées dans la convention.

Dans le cadre du partenariat avec les associations chevillaises, une convention triennale est signée entre l'association et la commune. Cette convention, cadre de partenariat, a pour objectif de préciser les droits et obligations respectives de la commune de Chevilly-Larue et de l'association. Elle sera élaborée conjointement entre la commune et le lauréat et conclue au même moment que la mise à disposition des locaux afin de formaliser les objectifs qui auront été décidés pendant la période de préparation du projet.

Par ailleurs, même si la commune s'engage à aider le futur porteur de projet sur la gestion courante de son activité via une subvention de fonctionnement, la procédure de demande de subvention devra être respectée. Il s'agit de renouveler tous les ans cette sollicitation en fournissant différentes pièces justificatives (copie du PV de la dernière assemblée générale, budget prévisionnel pour l'année N+1, bilan technique et financier du ou des projets développés...).

VII Organisation de l'appel à projet

1) Critères de sélection

Les dossiers de candidature seront examinés selon des critères établis selon l'ordre de priorité suivant :

- Equilibre économique globale du projet (plan de financement),
- Qualité technique du projet, articulation des activités de la ressourcerie avec le repair café, les ateliers numériques et les activités de sensibilisation,
- Inscription dans l'économie sociale et solidaire,
- Capacité à mobiliser un partenariat local, à s'intégrer dans le tissu économique et social,
- Connaissance des dispositifs d'insertion des personnes éloignés de l'emploi.

2) Jugement des candidats

La gestion de la ressourcerie sera confiée au candidat ayant présenté un dossier techniquement, économiquement et socialement le plus pertinent au regard des critères susmentionnés.

Suite à l'examen des dossiers de candidatures, les projets jugés les plus pertinents seront présentés à une commission formée d'élus, de techniciens et de partenaires du projet. Celle-ci auditionnera les candidats retenus, définira leur classement et désignera le lauréat.

L'information des candidats du jour et de l'horaire de l'audition se fera par mail, une semaine minimum avant l'entretien.

3) Remise des dossiers

L'annonce de l'appel à projet est mise en ligne sur le site internet de la ville de Chevilly-Larue : www.ville-chevilly-larue.fr

Le règlement de l'appel à projet sera transmis à toute structure souhaitant candidater qui en fait la demande par mail à l'adresse suivante : cpenissat@ville-chevilly-larue.fr

Les candidats transmettront leurs projets à l'attention de Madame la Maire, qui porteront la mention suivante ;

« Appel à projet pour la gestion et le développement d'une ressource »

La transmission du dossier est effectuée soit :

- par voie informatique à l'adresse suivante : cpenissat@ville-chevilly-larue.fr
- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Chevilly-Larue, 88 avenue du Général de Gaulle, 94550 Chevilly-Larue.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seront nécessaires pour rédiger leurs projets, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours calendaires, avant la date limite de remise des candidatures, une demande écrite par courrier ou mail adressée à :

**Madame PENISSAT Claire
Mairie de Chevilly-Larue
88 avenue du Général de Gaulle
94550 Chevilly-Larue
Courriel : cpenissat@ville-chevilly-larue.fr**

Une réponse sera adressée à tous les candidats ayant demandé le règlement de l'appel à projet, au plus tard, six jours calendaires avant la date de remise des candidatures.

Le dossier de candidature est à remettre au plus tard **le 14 juin 2021 à 16h00.**

Le dossier devra comprendre à minima les éléments suivants :

- Une présentation de la structure porteuse de projet (nom, représentant légal, statut juridique, personne en charge du dossier...)
- Une lettre d'engagement de la structure porteuse de projet adressée à Madame la Maire,
- Une présentation du projet avec ses éléments financiers, moyens humains et matériels. Le format est laissé à la libre appréciation du candidat mais doit contenir les éléments suivants :

- Une présentation des conditions techniques de réalisation de la ressourcerie : modes de collecte envisagés, les flux d'objets collectés (textiles, D3E, mobilier...etc.) et leurs tonnages, les activités développées (réparation, tri, vente, sensibilisation... etc.), le chiffre d'affaire attendu ; le taux de réemploi, le taux de valorisation matière, quantités de déchets produits...
- Une présentation des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement : le CV ou le détail de l'expérience de la personne en charge du projet sur les thématiques abordés dans l'appel à projet, la qualification et le type de poste occupé par l'équipe qui sera mise en place, le type de contrats envisagés...
- Une présentation des éléments financiers du projet sous forme d'un business plan sur sept ans qui comprendra notamment les dépenses prévisionnelles, les recettes attendues et les soutiens envisagés.
- Une présentation des autres activités économiques envisagées pour le développement de l'activité de la ressourcerie et les différents partenariats entre acteurs du réemploi étudiés et envisagés (liste des partenaires rencontrés s'il y a lieu) et avec les éco-organismes de recyclage.
- Une description des espaces prévus ou à prévoir pour mener à bien le projet en tenant compte des plans fournis et des superficies indiquées.

Afin de fédérer les chevillais autour de ce projet, la commune souhaite mettre en place une ressourcerie éphémère de 6 à 8 semaines, dans les locaux de la futur ressourcerie d'ici la fin d'année 2021 ou début d'année 2022. Cette action se fait en partenariat avec le REFER, la RIVED et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre.

Cette action innovante permettra de sensibiliser les chevillais au projet de ressourcerie pérenne.

Tous les acteurs ayant les compétences nécessaires peuvent se porter candidats dès maintenant pour gérer cette manifestation en prenant contact soit avec la ville soit avec le REFER, qui organise l'évènement (contact@reemploi-idf.org).

PJ : plans de l'existant (RDC et sous-sol).
Reportage photos du site.